



Versement de salaire tardif ?

Par **rolov**, le **12/10/2009** à **08:53**

Bonjour,

Je me pose des questions sur le jour de paye dans l'entreprise que je viens d'intégrer.
Je suis cadre dans une PME du BTP, je reçois en général ma paye entre le 12 et le 15 du mois. Est ce normal ? N'y a t'il pas une date limite que l'employeur doit respecter ?

(pour information le salaire est versé par virement?)

Merci pour vos réponses .